

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

(à adresser à Monsieur le Maire et à l'I.E.N. après copie dans le registre ad hoc)

Commune : Scionzier

Secteur de : Cluses

Ecole : élémentaire du Château

Le conseil d'école s'est réuni le 21 février 2013.

Etaient présents: **M. MAYOL Cédric**, directeur de l'école.

Maîtres	Communauté éducative	Représentants de la municipalité
Mme Berruex Joëlle	Mme Rouge Marie-Christine	M. Monié Jean
Mme Boisier Elodie	Mme Briki Anissa (Cantine)	
Mme Flageollet Estelle		
Mme Hardy Christiane		
Mme Bottollier-Curtet Christine		
M. Deleva Didier		
Mme Deleva Hélène		
M. Fabre Rémi	Représentants des parents d'élèves	
M. Guiselin Michel	Mme Basegmez Hava	Mme Debbah Laurence
Mme Mathieu Brigitte	M. Ravier Marc	M. Benoin Jean-Charles
Mme Pilotin-Biay Catherine	Mme Tétu Sylvie	Mme Bogdan Marie-Anne
Mme Rambaud Eve	M. Keser Ali	
Mme Repellin Marie-José	Mme Kékilli Yadiker	Autres intervenants invités
Mme Saillard Véronique	Mme Maron Claire	M. Pépin Gabriel, directeur de la SEGPA
Mme Kilichowski Florence	Mme Martin Valérie	
Mme Dravet Catherine	Mme Trambouze Cécile	
Mme Dubois Amélie	Mme Knorr Céline	
M. Huzen Samuel	M. Dépéry Stéphane	
Mme Dubosc Nicole	M. Er Rghioui Saïd	
Mme Kiral Songül	M. Courtois Pierre-André	
D.D.E.N.		
Mme Henriet Monique		

## Absents excusés :

M. Martinez Richard (IEN), Mme Debacker Véronique (Serpentins), Mme Michel Véronique (congé maladie), M. Glavieux Thomas (Parent élu)

*Les convocations ont été envoyées le 4 février 2013 avec l'ordre du jour suivant :*

- *Présentation de la SEGPA*
- *Enseignement de l'EPS*
- *Rentrée scolaire 2013-2014*
- *Actions partenariales*
- *Budget*
- *Questions diverses*
- *Présentation des Tableaux Numériques Interactifs*

Signature du directeur d'école, Président du conseil d'école



Le directeur présente un diaporama projeté qui est commenté au fur et à mesure - cf. documents joints :  
annexe 1 : diaporama du CE  
annexe 2 : diaporama sur la réforme des rythmes  
annexe 3 : budget

## **Remarques, questions et commentaires :**

### **I. Présentation de la SEGPA**

M. Gabriel PEPIN, directeur de la SEGPA de Scionzier, présente l'établissement qu'il dirige. Cette présentation a pour but d'informer le Conseil d'Ecole sur ce qu'est une SEGPA en général et celle de Scionzier en particulier.

Une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) est intégrée dans un collège (ici, le collège Jean-Jacques Gally). Il y en a 12 dans le département. Elle accueille des élèves qui quittent l'école primaire en n'ayant pas acquis suffisamment de maturité et de compétences pour pouvoir suivre un cursus ordinaire en 6<sup>e</sup> de collège. Ce sont des élèves en grande et durable difficulté scolaire pour lesquels la remédiation s'est révélée inopérante.

Une orientation en SEGPA est un projet qui se prépare en amont avec les parents des enfants susceptibles d'être concernés.

Les classes de SEGPA ont un effectif de 16 élèves maximum (contre 25 en moyenne au collège) et sont encadrées par des enseignants spécialisés. Les élèves ont quatre ans pour acquérir les compétences du programme de collège, sur un rythme adapté à leurs possibilités.

A la SEGPA, les élèves n'ont que quatre enseignants (au lieu de 11 en collège ordinaire) qui sont des Professeurs d'Ecole pour les matières générales et des Professeurs de Lycée Professionnel pour les cours d'atelier.

Le cursus à la SEGPA est le suivant :

- 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> : remise à niveau scolaire (sur les programmes du cycle 3 de l'école primaire)
- 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> : pré-professionnalisation dans 3 types d'ateliers :
  - Hygiène, alimentation, service
  - Habitat (bâtiment)
  - Production industrielle (mécanique, décolletage)

Dans le cadre de cette pré-professionnalisation, des stages en entreprises sont proposés (2 stages de 15 jours en 4<sup>e</sup> ; 3 stages de 15 jours en 3<sup>e</sup> (ou de 3 semaines si une orientation en apprentissage est envisagée)). Le but final de la SEGPA est l'obtention d'un CAP (les élèves de SEGPA sont d'ailleurs prioritaires). 20% des élèves de SEGPA atteignent le BAC Pro.

A la fin de la 3<sup>e</sup>, les élèves présentent le Certificat de Formation Générale (basé sur le palier 2 du Socle Commun de Compétences et de Connaissances), sanctionné par des épreuves écrites en français et en mathématiques, ainsi que par un entretien oral portant sur le projet professionnel du jeune.

Des passerelles existent entre la SEGPA et le collège ordinaire. En effet, suivant le niveau scolaire de l'élève, des intégrations peuvent avoir lieu dans différentes matières, soit par discipline, soit sous la forme de mini-stage.

### **II. Enseignement de l'EPS**

Compte tenu de la suppression annoncée du poste de Mme Marie-Christine Rouge qui participait à l'encadrement renforcé des activités physiques et sportives nécessitant un agrément (ski de fond, randonnée, natation), la question est posée de l'embauche par la mairie d'un troisième ETAPS. M. Monié nous confirme que cette embauche est prévue.

Par ailleurs, Mme Gobbo ayant dû subir une opération au mois de janvier, la municipalité a engagé les services de moniteurs de ski de fond (brevet d'état dans la discipline) pour assurer l'encadrement réglementaire des sorties scolaires.

Interrogé par les parents sur les modalités d'annulation ou de report des sorties de ski, le Directeur explique que la sécurité des personnes dans les transports vers les sites de pratique est le premier élément à prendre en compte. Le matin de la sortie au plus tard, l'école prend contact avec la société de transport pour connaître son avis sur les conditions de circulation ; en cas de doute, les

services départementaux de l'équipement sont consultés. En fonction des éléments recueillis, le directeur consulte ses collaborateurs et prend, en dernier ressort, la décision de maintien ou de report.

Les conditions de pratique de l'activité peuvent être aussi un élément de décision (météo, conditions de neige...).

### **III. Rentrée scolaire 2013-2014**

#### **1. Ouverture de classes supplémentaires**

Compte tenu de l'augmentation prévue des effectifs pour la rentrée 2013, il est envisagé l'ouverture d'une 22<sup>e</sup> classe ordinaire : une salle de classe du préfabriqué périscolaire derrière le restaurant scolaire serait utilisée, en accord avec M. Monié.

De plus, l'implantation d'une Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS 1) a été envisagée, pour accueillir des enfants porteurs de handicap.

Les locaux existent dans les bâtiments de l'école pour l'installation de cette classe.

Par ailleurs, suite à des discussions au sujet de l'informatique, le conseil des maîtres s'est prononcé pour le maintien de la salle informatique en tant que telle, avec la poursuite de l'investissement en ordinateurs pour travailler en classe ainsi que de nouveaux tableaux numériques interactifs.

#### **2. Enseignants supplémentaires**

En référence à la circulaire du 15 janvier 2013 portant sur le dispositif « Plus de maîtres que de classes », une demande a été faite par le conseil des maîtres pour que l'école se voit attribuer un ou plusieurs enseignant(s) surnuméraire(s) à la rentrée prochaine, afin de permettre des décloisonnements, des travaux en petits groupes et des remédiations, dans la perspective d'une meilleure acquisition des savoirs fondamentaux (expression orale, expression écrite et mathématiques).

#### **3. Réforme des rythmes à l'école primaire (cf. annexe 2)**

Appelée à se prononcer sur la demande, par dérogation, du report à la rentrée 2014-2015 du passage à la semaine de 4,5 jours, la municipalité indique qu'elle souhaite effectivement qu'une année supplémentaire lui soit accordée. Compte tenu des changements importants que les nombreuses ouvertures de classes sur la commune vont engendrer, la mairie préfère se donner du temps pour que ces projets soient correctement menés à bien. De plus, la réorganisation du temps scolaire et périscolaire nécessite que les personnels communaux soient mieux formés aux nouvelles missions qui pourront leur incomber ; la problématique des transports scolaires et de la mise à disposition des locaux demande du temps et de la concertation, pour ne pas faire les choses dans la précipitation et dégrader la qualité des services rendus. La situation de Mme Marie-Christine Rouge est évoquée, M. Monié indique que cette personne pourrait avoir sa place dans le dispositif périscolaire.

Les parents d'élèves et l'équipe enseignante expriment sur ce sujet des points de vue variés mais disent comprendre et approuver les préoccupations des élus municipaux.

Mme la DDEN indique que l'association des DDEN s'est depuis longtemps exprimée en faveur d'un retour à une semaine de 9 demi-journées ; elle entend cependant parfaitement le point de vue de la mairie.

### **IV. Actions partenariales**

Cf. diapos

A noter que la fête des écoles organisée par l'AIPES aura lieu le samedi 15 juin 2013 dans la cour de l'école élémentaire, et que la participation des élèves de CM1 et de CM2 volontaires (après accord de leurs parents) est souhaitée pour tenir des stands.

L'AIPES organise sa bourse à la périculture au mois d'avril.

## V. **Budget**

Cf. annexe 3

## VI. **Questions diverses**

Plusieurs questions sont posées par les parents d'élèves aux élus et services municipaux :

- Facturation cantine et centres aérés = plusieurs factures (novembre/décembre) le même mois (en janvier) : pourquoi?
- Etat d'avancement par rapport aux arrêts de bus pour le lotissement du Prafait et de la Gendarmerie
- Ouverture du portail du parking de la Salle polyvalente pour les gens se dirigeant vers le centre-ville de Scionzier comme discuté le 05/12/2012 à la Mairie ?

M. Monié invite les parents à lui adresser par écrit ces questions et s'engage à y apporter une réponse rapidement.

## VII. **Présentation des Tableaux Numériques Interactifs**

Les personnes intéressées assistent à une présentation par M. Huzen (appuyé par Mmes Kilichowski et Kiral) du Tableau Numérique Interactif et de ses applications pédagogiques en classe.

Comme annoncé au cours du précédent Conseil d'Ecole, l'investissement a été réalisé par la mairie et va se poursuivre. Les enseignants ont pu bénéficier d'une formation dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription, ainsi que grâce au Centre Départemental de Documentation Pédagogique, auquel l'école est adhérente.